

**DÉCLARATION de DISTILLATION**  
**DEMANDE de DÉLIVRANCE d'Un**  
**TITRE de MOUVEMENT**

Nom, prénom et profession de l'expéditeur (et nom de jeune fille pour les femmes) :  
.....

Allocation en franchise (privilège) : **OUI ou NON** ( Rayer la mention inutile )  
Numéro d'EA ou ONIVINS (à remplir par les bouilleurs de profession) : .....

Adresse complète : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Téléphone : .....

Matières premières : nature et quantités :	N° de parcelle Commune de récolte	Lieu de distillation : .....
.....	.....	Nom et adresse du propriétaire (seulement pour les brûleries syndicales , ne concerne pas les ateliers publics communaux ): .....
.....	.....	Date et Heure de commencement des travaux et durée :
.....	.....	Date : .....Heure : .....Durée : . . . jour/s
.....	.....	Jour et heure prévus pour le transport des matières à distiller :
.....	.....	Date : .....Heure : .....

Moyen de transport pour les matières (immatriculation du véhicule) : .....

Je m'engage :

- à signaler immédiatement toute perte du titre de mouvement confié (DSA - Distillation) et à répondre, sans préjudice des actions pénales, du paiement de l'indemnité due à ce titre
- dans le cas où la distillation ne peut pour une raison quelconque être effectuée, à restituer au bureau de douanes, avant la date prévue pour la distillation, le DSA - distillation non utilisé.
- En cas de réalisation de la distillation, à respecter les obligations suivantes :
  - annotation des exemplaires 3 et 4 du DSA après réalisation de la distillation
  - renvoi de l'exemplaire 3 du DSA dans les 3 jours suivant l'enlèvement de l'alcool à l'atelier de distillation.
  - Acquiescement des droits éventuellement dus – l'exemplaire 3 doit être renvoyé même si aucun droit n'est dû.

Je déclare avoir bénéficié de la taxation à demi-tarif pour ..... litres d'alcool pur au titre de la présente campagne (à remplir lorsque le bouilleur a déjà distillé au moins une fois sur la campagne en cours).

A . . . . . , le . . . . . 201....  
**Signature du récoltant,**  
précédée de la mention manuscrite  
**« lu et approuvé »**

**ATTENTION :** Pour les demandes par courrier , joindre obligatoirement une enveloppe timbrée à vos noms et adresse pour le retour de la déclaration de distillation

**LA PRÉSENTE DEMANDE DOIT ÊTRE ÉTABLIE PAR LE RÉCOLTANT ET :**

- **remise au bureau des Douanes** mentionné au recto (soit par lui-même, soit par un tiers autorisé) ⇒ **TROIS JOURS avant** la date prévue pour l'enlèvement des matières à distiller .
- **Ou**  
**adressée par la poste** à ce même bureau ⇒ **DIX JOURS avant** la date prévue pour l'enlèvement des matières à distiller ; le titre de mouvement sera alors expédié au récoltant par la voie postale.

**ATTENTION: À cet effet, joindre obligatoirement une enveloppe timbrée à vos noms et adresse**

**PROCURATION ( opérations effectuées par un tiers )**

Je soussigné (e) Mme ou M.....

Demeurant à .....

Bouilleur de cru :

- bénéficiaire de l'allocation en franchise (1) (1) *Rayer la mention inutile*
- ou non titulaire de la franchise (1)

sur la commune de .....

Autorise Mme ou M. ....Demeurant à :.....

à effectuer pour mon compte, le transport , la distillation et les formalités administratives relatives à la distillation des fruits de ma récolte (annotation des exemplaires 3 et 4 du titre de mouvement (DSA) à l'atelier de distillation, renvoi de l'exemplaire 3 du DSA et paiement simultané des droits éventuellement dus).

Bon pour acceptation de pouvoir  
la personne autorisée,  
Signature

Bon pour pouvoir  
Le bouilleur de cru,  
Signature

**MODALITÉS de PAIEMENT des DROITS DUS**

**Moyens de paiement :**

- Numéraire } ⇒ à verser au service des douanes
- Chèque à l'ordre du Trésor Public } figurant au recto de la présente demande (en haut à gauche)

**TRES IMPORTANT :**

**Si vous effectuez le paiement par courrier, vous devez téléphoner au service des douanes en indiquant votre production d'alcool , le service vous indiquera le montant du chèque à faire parvenir avec le retour de l'exemplaire n°3 de la déclaration de distillation . Vous pouvez téléphoner le jour même , le lendemain ou le lundi en fonction des heures d'ouvertures du bureau et de la fin de votre distillation .**

**Délais de paiement : immédiat ( au plus tard, dans les trois jours suivant l'enlèvement des alcools (le cachet de la poste faisant foi).**

**En cas de non-paiement ou de non renvoi de l'exemplaire n° 3 du titre de mouvement, le recouvrement des droits et taxes dus sera effectué par voie de recouvrement forcé indépendamment des poursuites contentieuses éventuelles.**